

**Zeitschrift:** Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 24 (1891)

**Artikel:** Les protestants de Ferrare en 1536  
**Autor:** Lecoultre, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-379498>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES PROTESTANTS DE FERRARE EN 1536

PAR

H. LECOULTRE

---

Quelques lecteurs de la *Revue de Théologie et de Philosophie* se souviennent peut-être qu'en 1886 nous y rendions compte des travaux de M. Bartolommeo Fontana relatifs au séjour de Calvin en Italie<sup>1</sup>. Nous ne nous étions pas associé alors à quelques-unes des conclusions les plus originales de cet auteur, et nous cherchions à réagir contre les éloges que la critique de la première heure lui avait décernés d'une voix presque unanime. Depuis lors, M. Fontana a repris la plume et donné au public un gros volume sur Renée de France dans les années 1510 à 1536<sup>2</sup>, ouvrage dans lequel il expose avec une évidente prédilection toutes les questions qui se rattachent au sujet qu'il avait traité en premier lieu. Ce livre, imprimé avec luxe, orné d'un portrait de Renée et dédié à la reine d'Italie se distingue par la même qualité maîtresse que nous avons déjà pu constater dans les travaux préparatoires de M. Fontana : un véritable luxe, un peu surabondant peut-être, de documents anciens et inédits, tirés des dépôts d'archives les moins explorés

<sup>1</sup> *Le séjour de Calvin en Italie d'après des documents récents* ; Revue de Théologie et de Philosophie , année 1886, p. 168 et suiv.

<sup>2</sup> Bart. Fontana, *Renata di Francia duchessa di Ferrara sui documenti dell' Archivio Estense del Mediceo del Gonzaga e dell' Archivio segreto Vaticano. Anni MDX-MDXXXVI*. In Roma coi tipi di Forzani e C. stampatori del Senato. MDCCCLXXXIX, un volume gr. in-8° de XXIX et 525 pages.

jusqu'à présent ; les archives secrètes du Vatican lui ont fourni en particulier non moins de 77 brefs du XVI<sup>m</sup>e siècle, dont un bien petit nombre, sans doute, étaient déjà connus. Cependant, la publication, même exacte, de documents originaux ne constitue pas toute la tâche d'un historien, et nous devons insister encore aujourd'hui sur les graves critiques que nous présentions, il y a cinq ans, à M. Fontana : ses exposés sont loin d'être lucides, ses hypothèses sont entachées d'un arbitraire d'autant plus surprenant que l'auteur est plein de colère et de mépris contre les « légendes » qu'il trouve chez d'autres écrivains ; enfin, plusieurs de ses jugements portent la marque d'une partialité choquante.

L'année passée, M. Jules Bonnet a retracé à sa façon les mêmes événements dans deux articles du Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du Protestantisme français<sup>1</sup>. Son récit se distingue fort avantageusement de celui de M. Fontana par sa clarté, sa sobriété et son esprit sympathique aux victimes de la persécution religieuse. Mais il faut convenir qu'il est incomplet sur quelques points : M. Bonnet a négligé parfois, nous ne savons pourquoi, des documents assez importants, publiés par M. Fontana. Celui-ci, par exemple, nous communique<sup>2</sup> une lettre du 19 juillet 1536 où Jérôme Feruffini, l'ambassadeur du duc de Ferrare en France, raconte à son maître la scène formidable que le roi François I<sup>er</sup> lui a faite au sujet des serviteurs de la duchesse, qu'on s'obstine à garder en prison. M. Bonnet, qui a dépouillé la correspondance en question jusqu'au 18 juillet, jour où Montmorency a promis à l'ambassadeur une entrevue avec le roi pour le lendemain, conclut en ces termes : « Cette audience fut-elle accordée ? Le langage du monarque blessé dut être, en ce cas, plus impérieux que celui de son ministre<sup>3</sup>. »

Nous pourrions citer plusieurs autres exemples de ce genre ; mais une critique détaillée, portant sur des événements et des personnages d'une importance décidément secondaire au point

<sup>1</sup> Bulletin, année 1890, pages 169 et suivantes, 289 et suivantes.

<sup>2</sup> Ouvr. cité, pages 361, 362.

<sup>3</sup> Bulletin, 1890, p. 180.

de vue théologique, ne serait pas à sa place ici. Avant de passer à ce qui concerne Calvin et aux hypothèses les plus aventureuses de M. Fontana, nous voudrions seulement résumer les parties de cet épisode de l'histoire de la Réformation en Italie qui ne sauraient prêter à de longues discussions, et tâcher de nous rendre compte de l'esprit qui animait les principaux acteurs du drame. Nous pourrions ainsi rectifier quelques erreurs où nous étions tombé en traitant ce sujet pour la première fois.

## I

Les travaux de MM. Fontana et Bonnet établissent que, le vendredi saint (14 avril) de l'an 1536, un nommé Léon Jehannet, chanteur aux gages de la duchesse Renée et fugitif de France pour cause d'hérésie, fut arrêté à Ferrare et mis à la torture pour avoir refusé d'adorer la croix dans un office solennel. Immédiatement, Renée se mit en mouvement pour obtenir sa libération; elle fit agir d'abord l'ambassadeur français à Venise, Georges de Selve, évêque de La Vaur, puis aussi les plus grands personnages de la cour de France: le cardinal de Tournon, Anne de Montmorency, la reine de Navarre. Avec l'aide de M. de La Vaur, elle recourut aussi au pape, lié à cette époque, pour des motifs politiques, avec la cour de France, et obtint ainsi un bref en date du 10 mai enjoignant à l'inquisiteur de Ferrare de remettre tous prisonniers pour cause d'hérésie au gouverneur de Bologne, qui devait instruire leur procès. Bologne n'appartenait pas au duc de Ferrare, c'était une ville papale; il aurait été facile d'y faire relâcher les inculpés sans susciter de scandale. Pendant ces tractations, l'humeur du duc Hercule semblait s'être radoucie, il avait promis de relâcher Jehannet; Renée satisfaite, pour « ne faire, ne dire chose à laquelle M. le duc pût prendre déplaisir », ne fit aucun usage du bref. La suite devait montrer qu'elle commettait une faute. En effet, son époux revint aux mesures de rigueur: aux premiers jours de juin, il fit arrêter un secrétaire de la duchesse, Jean Cornillau<sup>1</sup>, suspect, lui aussi, d'hérésie luthé-

<sup>1</sup> Dans ses précédents travaux, M. Fontana appelait ce personnage La

rienne. Puis il fit des représentations au pape et obtint de lui la permission, non de faire juger les accusés, mais au moins de les garder à Ferrare jusqu'à nouvel ordre. Tout cela n'était pas pour apaiser la cour de France ; le courroux du roi finit par se décharger sur le pauvre ambassadeur d'Este dans une explosion terrible de menaces et de reproches à l'adresse de son maître. C'était, comme nous l'avons dit, le 19 juillet. Mais à ce moment le motif du débat n'existait plus : la veille même, le duc, vaincu par les instances de l'ambassadeur français à Venise, avait demandé au pape les pouvoirs nécessaires pour relâcher les deux prisonniers ; Paul III répondit qu'ils devaient être remis à l'ambassadeur français de Venise, et ainsi fut fait le 8 août. François I<sup>er</sup> demanda encore que Cornillau rentrât au service de Renée, mais cette dernière exigence n'eut pas de succès. L'ancien secrétaire de la duchesse rentra en France, où il mourut bientôt ; quant à Jehannet, on ne sait ce qu'il devint.

## II

Tout cet épisode n'est pas au nombre des plus grands événements du XVI<sup>e</sup> siècle, ni même de la seule année 1536 ; il est instructif pourtant, parce qu'on y discerne avec beaucoup de clarté et de facilité les dispositions de quelques-uns des acteurs principaux du grand drame politique et ecclésiastique de l'époque.

Chez François I<sup>er</sup>, ce qui domine, c'est la voix du sang, l'orgueil de famille. Ce roi et ses successeurs, même les plus durs envers les huguenots, ont souvent soutenu les protestants à l'étranger, en Allemagne par exemple : affaire de combattre les Habsbourg, éternels rivaux. Dans les négociations qui nous occupent, un intérêt de ce genre existe bien, mais il est subor-

Planche Cornillan, et M. Bonnet a conservé cette dénomination. Dans son dernier ouvrage, M. Fontana distingue un La Planche et un Cornillau, ce dernier seul important pour notre récit. La question de nom ne pourrait être tranchée que par l'examen des manuscrits. Mais, comme les textes italiens parlent toujours de Cornilao, la forme française Cornillau paraît plus vraisemblable que la forme Cornillan.

donné : les deux prisonniers luthériens de Ferrare avaient peu d'importance politique ; mais ils étaient les serviteurs d'une femme dans les veines de qui coulait l'auguste sang des Valois, de cette Renée de France, fille de Louis XII, dont François I<sup>er</sup> lui-même se plaisait à se regarder comme le père adoptif. C'était assez pour qu'il enflât la voix en faveur de ces personnages, quels que fussent leurs antécédents ; Hercule II avait été l'objet d'une grâce imméritée en faisant un si brillant mariage, il devait au moins le reconnaître en traitant sa femme avec respect et en lui laissant prendre à son service qui bon lui semblait<sup>1</sup>.

Ces dispositions se retrouvaient naturellement chez les grands personnages de la cour française et chez les ambassadeurs du roi à Venise ou à Rome. Elles n'étaient probablement pas étrangères à Renée elle-même, qui avait fort peu de sujets de se louer personnellement de son mari, et qui devait bien s'apercevoir que sa position était moins brillante en Italie qu'elle n'avait été en France. Mais son zèle infatigable dans ces longues négociations ne s'explique pas tout entier par un sentiment d'amour-propre humilié ; il s'y mêlait aussi beaucoup d'affection personnelle pour ses serviteurs et un attachement réel à la cause religieuse pour laquelle ils étaient persécutés. Sans doute, Renée, à cette époque, ne parlait pas encore le langage d'une huguenote décidée ; son grand moyen pour protéger ses amis dans l'infortune était de certifier qu'ils n'avaient rien d'hérétique ; elle tiendra ce langage au pape lui-même, qui voudra bien l'en croire sans trop examiner, et l'on verra cette catéchumène de l'inflexible Calvin remercier Paul III en déclarant qu'elle sera toute sa vie « la très humble et dévote fille de Sa Sainteté, selon son devoir et le bon exemple que lui

<sup>1</sup> Le duc, dit le roi à Ferruffini le 19 juillet, est de trop bonne maison pour faire des choses qui ne lui siéent pas ; étant ce qu'il est, ayant été honoré par moi comme il l'a été, ayant pour femme Madame Renée, ma fille, vertueuse et bonne comme elle est, et qui lui donne de si beaux enfants, il devrait aussi, pour beaucoup de raisons, la traiter comme elle le mérite ; il devrait savoir que ce qu'on fait à la duchesse, on me le fait à moi ; et l'on voit aussi comme je traite la reine et combien je l'honore, quoiqu'elle soit la sœur de l'empereur, mon si grand ennemi.

ont donné et lui donnent encore tous ceux de la maison dont elle est. » Mais ces formules, qui s'expliquent en partie par les nécessités du moment, en partie par l'espoir chimérique d'une réformation opérée par le pape et avec le pape, n'excluent pas chez celle qui parle ainsi une conviction réelle de la vérité et de l'importance des doctrines remises en lumière par les réformateurs.

Y avait-il une conviction opposée dans l'esprit du duc ? On peut en douter, on peut en tout cas se demander si cette conviction avait rien de personnel et de religieux. L'attachement à une certaine tradition de famille en faisait probablement le fond principal, auquel il faut ajouter le désir mesquin et tyrannique de tourmenter une femme dont la supériorité l'humiliait. Si Hercule chasse et persécute de toute façon les serviteurs français de sa femme, ce n'est pas que ses sympathies personnelles ou ses intérêts du moment le poussent dans le parti impérial ; quel profit pouvait-il avoir à employer des moyens aussi peu avantageux pour lui-même et pour Charles V ? mais il tenait avant tout à ce que sa femme vécût comme il l'entendait, et seulement avec les personnes qu'il aurait choisies pour cela. Son ambassadeur à Venise lui faisait sa cour en disant, à propos de François I<sup>er</sup>, qu'il ne savait pas s'il était honnête de donner une personne en mariage et de vouloir qu'elle se conduisît à sa propre guise, plutôt que suivant le gré de son mari<sup>1</sup>. Et le nonce du pape en France, cardinal Trivulce<sup>2</sup>, n'hésite pas à attribuer à la seule oisiveté et à l'ennui les procédés dont le duc se sert envers sa femme ; à ses yeux, toute cette affaire de prisonniers inculpés d'hérésie n'était qu'une chose minime et basse, dont le duc n'aurait jamais dû se préoccuper.

Ici, le cardinal dépasse évidemment la vérité : l'hérésie de Jehannet et de Cornillau était chose avérée, les soupçons que l'on avait sur l'hétérodoxie de Renée étaient pleinement justifiés ; et, quoique le danger du schisme ne fût pas encore très menaçant pour Ferrare ni pour l'Italie, il était du devoir évident

<sup>1</sup> Fontana, ouvrage cité page 393.

<sup>2</sup> Ibid. pages 368-370.

d'un prince de l'Église d'avoir l'œil ouvert sur ces premiers symptômes d'agitation religieuse et de faire cause commune avec ceux qui cherchaient à les combattre. Mais l'essentiel, aux yeux du nonce, comme aux yeux du pape lui-même, était qu'on ne fit rien qui pût irriter les Français. La suite montra qu'ils ne s'étaient pas trompés en croyant que l'Italie resterait catholique malgré Renée et ses amis; mais que dire, au point de vue des principes, d'une telle indifférence? De nos jours, il est de mode de déclamer contre l'inquisition, et je ne prétends pas la réhabiliter; mais le pouvoir ecclésiastique qui, selon les intérêts du moment, a su passer, avec une parfaite désinvolture, de la plus cruelle répression à l'indulgence la plus patiente, ne mérite-t-il pas des jugements plus sévères encore?

### III

M. Fontana ne professe aucune sympathie pour les procédés de l'inquisition, et sa sévérité impartiale s'étend aussi bien à l'inquisition protestante qu'à celle des catholiques: nous voulons dire qu'il reproche vivement à Calvin sa conduite vis-à-vis de Servet<sup>1</sup>. Certes il a raison, quoique l'on puisse dire que Servet n'a rien à démêler avec les événements de Ferrare, mais il a tort de charger la mémoire de Calvin de circonstances aggravantes imaginaires. Il n'est ni vrai, ni juste de dire que Servet était l'ami de Calvin et que c'est par jalousie que Calvin l'a fait condamner, sans parler de cette absurde histoire d'un projet de duel entre ces deux hommes, à laquelle notre auteur n'a pas voulu renoncer malgré nos remarques antérieures. C'est qu'il faut bien dire qu'en ce qui concerne Calvin, M. Fontana est aussi passionné qu'ignorant. Parmi ses sources, il ne cite ni la *Correspondance des Réformateurs* de M. Herminjard, ni le *Johann Calvin* de Kampschulte, ni la *Jeunesse de Calvin* de M. Abel Lefranc. En revanche, il accepte avec une complaisance marquée, sur la foi des documents les plus médiocres, les plus grosses vilénies sur le réformateur. Ainsi, d'après une relation du dix-septième siècle, œuvre anonyme et qui trahit à

<sup>1</sup> Ouvr. cité, pag. 287.



chaque ligne une grossière ignorance du sujet, mais qui a le privilège de se trouver aux archives du Vatican, il imprime sans hésiter que Calvin, étant chanoine, fut condamné par contumace pour un délit infâme, sur la dénonciation « des écoliers de Bometure » Cela n'est pas plus adroit que juste, parce que les lecteurs, même les moins au fait de la biographie de Calvin, se demanderont si le crime n'est pas aussi imaginaire que la localité où il doit avoir été commis. Et il ne sert de rien à M. Fontana d'exprimer ici ou là<sup>1</sup>, un léger doute sur les allégations de ce genre ; on ne devrait rapporter ces vulgaires calomnies que pour en tirer bonne justice, comme l'a fait, par exemple, M. Abel Lefranc, qui n'est pourtant pas un des nôtres.

#### IV

Mais passons ; nous ne pouvions nous attendre à trouver dans cet ouvrage un jugement d'ensemble de quelque importance sur la carrière et le caractère de Calvin. M. Fontana, écrivant un livre sur la vie de Renée de France jusqu'en 1536, pouvait se borner, en ce qui concerne Calvin, à raconter son voyage en Italie, et c'est sur ce point spécial que nous devons surtout examiner son œuvre.

Constatons d'abord que M. Fontana passe sous silence quelques traits bien établis de cet épisode historique : il ne dit rien par exemple de la composition des *Epistolæ duæ de rebus hoc sæculo cognitu apprime necessariis*, ce manifeste si caractéristique de l'intransigeance huguenote vis-à-vis des usages et des institutions catholiques. En revanche, il s'arrête longuement à réfuter l'hypothèse d'un voyage missionnaire de Calvin à Aoste ; et ici, son exposé nous semble juste pour l'essentiel, mais il ne présente pas d'arguments nouveaux, et il ne faudrait pas que l'auteur se flattât d'avoir « démoli cette vieille tradition<sup>2</sup> . » L'œuvre de démolition était déjà accomplie, bien avant lui, par des historiens plus modestes et plus sobres, qui se sont gardés de remplacer une fable par une autre. A cet égard,

<sup>1</sup> Par exemple, pag. 288, 312.

<sup>2</sup> Pag. 408.

M. Fontana ne peut rien reprocher à Senebier et aux autres auteurs qui ont fait passer Calvin par Aoste : il nous raconte sur le réformateur des faits tout aussi peu prouvés et beaucoup plus romanesques.

On se souvient de la plus curieuse pièce publiée par M. Fontana dans ses premiers travaux <sup>1</sup>. C'était l'interrogatoire, daté du 30 avril 1536, d'un franciscain du couvent du Saint-Esprit à Ferrare, lequel dénonce un fugitif français de petite taille, secrétaire de la duchesse, qui, à l'époque du carême, attaquait avec beaucoup de chaleur l'autorité de l'Eglise et du pape, soutenant qu'il n'y a en nous de libre arbitre que pour le mal et couvrant ses assertions malsonnantes de l'autorité de son *prédicateur*, un Crémonais <sup>2</sup>. Malgré ce dernier détail, qui semblait peu conforme aux principes de Calvin, M. Fontana n'hésitait pas à identifier le personnage ainsi dénoncé avec le réformateur. Il retrouvait encore une allusion à Calvin dans une lettre où le duc Hercule d'Este dit qu'il vaudrait mieux relâcher les prisonniers suspects d'hérésie, à cause de la fuite d'un personnage « qui se trouvait dans ce pays, et par qui l'on aurait pu espérer apprendre toute la vérité <sup>3</sup>. » Dans son dernier volume <sup>4</sup>, M. Fontana maintient ces deux identifications et en met une troisième en avant, celle de Calvin ainsi dénoncé, emprisonné, évadé, avec un certain Jean de Bouchefort, clerc de Tournay, personnage dont nous ne savons qu'une chose, savoir que, le

<sup>1</sup> *Archivio della R. Società Romana di storia patria*, vol. VIII, fasc. I-II. Roma, 1885, pag. 115, 116. *Renata di Francia*, pag. 323-326. *Revue de Théologie et de Philosophie*, 1886, pag. 181, 182.

<sup>2</sup> M. Fontana veut qu'il s'agisse ici du prédicateur de la duchesse, ce qui nous paraît assez plausible. D'après M. Jules Bonnet (Herminjard, *Correspondance*, t. VII, pag. 309, note 7), l'aumônier de Renée en 1536 était Augustin Fogliato ou Foglieta, auquel succéda François Richardot, le *maître François* dont Calvin parle longuement dans sa première lettre à Renée. Nous n'avons pu trouver une confirmation de l'origine crémonaise de Fogliato ; Moréri dit seulement qu'il fut évêque de Mazzara en Sicile. En 1528, quand Renée arriva en Italie, elle amenait avec elle un confesseur et deux aumôniers français. Fontana, *R. di Fr.*, pag. 119.

<sup>3</sup> Lettre à Ph. Rodi, son ambassadeur à Rome, du 18 juillet. Fontana, *R. di Fr.* pag. 385.

<sup>4</sup> Pag. 326 suiv., 382 suiv.

10 mai 1536, il était emprisonné à Ferrare comme « suspect de la damnée et perfide hérésie luthérienne. »

Il est une de ces identifications que nous regardons comme prouvée historiquement, celle du Français dénoncé le 30 avril avec le personnage bien informé dont la fuite devait, au jugement du duc, priver la justice des témoignages principaux contre les accusés. Une seconde synthèse a pour elle, il faut le reconnaître, certaines apparences : celle de ce personnage anonyme avec Bouchefort. Il se trouve en effet que ce dernier n'est nommé qu'une fois dans toute cette affaire : il forme l'objet principal du bref du 10 mai ; en revanche il n'est jamais mentionné dans les lettres du duc, de la duchesse ou des ambassadeurs, à côté de Jehannet et de Cornillau ; enfin, le 6 août, au moment de la délivrance, deux prisonniers sont remis à l'ambassadeur français à Venise : l'un d'eux est Cornillau, l'autre, quoiqu'il ne soit pas nommé, ne peut être que Jehannet. C'est là ce qui donne quelque appui à l'hypothèse de M. Fontana : si Bouchefort n'est pas libéré en fin de compte, c'est qu'il a eu le bonheur de pouvoir se sauver ; c'est donc lui que M. de La Vaur réussit à faire évader avant le 26 mai, moment où il n'y avait plus qu'un seul prisonnier<sup>1</sup>.

Le raisonnement réduit à ces termes est très spécieux ; il n'est pas tout à fait concluant : si Bouchefort s'est échappé, il n'est pas nécessaire pour cela de le confondre avec le prisonnier dont l'interrogatoire aurait eu tant d'importance. Il peut y avoir eu deux évasions ; il est vrai que le duc n'en mentionne qu'une, et que son ambassadeur à Rome s'exprime de la même façon ; mais c'est qu'une seule, la plus importante, pouvait être regardée comme un motif de relâcher les autres prisonniers. Cependant, quoique la preuve invoquée par M. Fontana ne soit pas complète, nous admettrions volontiers qu'elle constitue l'une de ces présomptions dont il faut si souvent se contenter en matière historique, si la thèse qu'elle doit établir ne se heurtait à des difficultés insurmontables. M. Fontana plaide pour l'identité de Bouchefort avec le prisonnier qui connais-

<sup>1</sup> Fontana, *R. di Fr.* pag. 339 ; Cornillau ne fut arrêté que quelques jours après ; *ibid.* pag. 341, 342.

sait les secrets de la maison de la duchesse. Cependant, le premier était dans les fers le 10 mai, et le second s'était échappé dès avant cette date, preuve en soit le passage suivant d'une lettre de Rodi, ambassadeur d'Este à Rome : « Un cardinal m'a clairement raconté que cette chose avait été écrite de Ferrare à l'ambassadeur du roi très chrétien à Venise, qui a aussi *déjà* fait fuir ce prisonnier suspect d'hérésie, et que l'ambassadeur a *ensuite* écrit ici, et que ce bref (celui du 10 mai) a été fait à l'instance des Français<sup>1</sup>. » Voici qui me semble encore plus convaincant. Il n'est pas si difficile de reconnaître le personnage compromis dans l'interrogatoire du 30 avril. Ce petit Français pétulant et banni de son pays, qui fait de la controverse protestante en invoquant l'autorité d'un prédicateur, doit être Clément Marot. La circonstance qu'il est secrétaire de la duchesse est déjà significative ; et, en outre, le duc se charge de nous apprendre, par une lettre du 5 mai<sup>2</sup>, que « un certain Clément Marot » a été dénoncé à l'inquisiteur, après le 14 avril, comme entaché d'hérésie, par quelques religieux français et autres serviteurs de Renée. M. Fontana se débat faiblement contre une conclusion aussi claire, en alléguant que Marot était trop peu important pour être ainsi dénoncé, alors que Calvin lui-même se trouvait à Ferrare, ou s'y était trouvé peu de temps auparavant. Comme s'il fallait de toute nécessité que l'inquisiteur mît, du premier coup, la main sur le chef du parti protestant, et comme si le jeune Calvin était alors reconnu pour être ce chef !

Il n'y a pas de moins fortes raisons pour dire que le prisonnier dont l'ambassadeur français à Venise procura l'évasion était Marot, que nous retrouvons dans cette dernière ville en juillet 1536<sup>3</sup> : la preuve nous en est donnée dans deux lettres que M. Fontana publie avec une sincérité historique à laquelle il faut rendre tout hommage : « Le prisonnier que l'ambassadeur du roi très chrétien a fait évader, écrit Ph. Rodi dans la lettre déjà citée plus haut, est bien connu à Rome, soit de

<sup>1</sup> Ibid. pag. 375.

<sup>2</sup> Fontana, ouvr. cité, pag. 319.

<sup>3</sup> Herminjard, *Correspondance* N° 569 a, t. vi, pag. 448.

l'évêque de Brindes, soit d'autres personnes ; et ce *curdelione*<sup>1</sup> s'était déjà enfui de Paris. » L'évêque ou plutôt l'archevêque de Brindes était alors Jérôme Aléandre, assez célèbre pour le rôle qu'il joua comme nonce à la diète de Worms (1520) et nous savons, grâce à M. Fontana, que, justement, il connaissait bien Marot. En 1535, étant légat à Venise, il avait prévenu l'ambassadeur d'Este dans cette ville qu'un Français, nommé Clément, était venu récemment vivre auprès de la duchesse, que ce personnage avait été banni de toute la France pour cause de luthéranisme, et qu'il était homme à pouvoir, par son adresse, introduire facilement cette peste à Ferrare, « ce que Notre Seigneur Dieu veuille empêcher », ajoutait pieusement le prélat<sup>2</sup>. M. Fontana, tout en apercevant fort bien la conclusion à tirer de ces deux passages, objecte qu'Aléandre peut avoir connu aussi Calvin. Cela n'est guère probable, Calvin était peu connu à cette époque ; et, en particulier, il ne saurait avoir été l'élève d'Aléandre, comme le suggère M. Fontana<sup>3</sup>, car c'est dans les années 1508 à 1515 que ce personnage exerça les fonctions de professeur de belles-lettres en France<sup>4</sup>.

Si nous pouvions convaincre M. Fontana que le personnage dénoncé le 30 avril et fugitif de Ferrare peu de jours après est Marot, et non Bouchefort, il insisterait sans doute beaucoup moins pour établir que Bouchefort est un pseudonyme de Calvin. Montrons encore combien cette dernière hypothèse est invraisemblable. D'abord, elle oblige M. Fontana à se contredire cruellement : tant qu'il ne s'occupe que de détruire la légende du passage de Calvin à Aoste, il le fait partir de Ferrare le 14 avril<sup>5</sup> ; quand il s'efforce de le retrouver sous le nom de Bouchefort, il est bien obligé d'admettre sa présence dans les prisons de Ferrare à la date du 10 mai. Cette dernière date est bien difficile à concilier avec divers points de la biographie de

<sup>1</sup> Peut-être : ce *cœur de lion*, par ironie.

<sup>2</sup> Fontana, ouvr. cité, pag. 243.

<sup>3</sup> Ibid. pag. 382.

<sup>4</sup> Moréri, Bayle, Buddeus, Biogr. univ., G. Plitt dans la Real-Encyclopædie, etc.

<sup>5</sup> Ouvr. cité, pag. 333.

Calvin. Nous savons par exemple qu'il retourna de Ferrare à Bâle, et de Bâle à Paris, où il se trouvait le 2 juin <sup>1</sup>. Ce voyage, d'après les indications de M. Fontana lui-même <sup>2</sup>, doit avoir duré environ un mois. Supposons pourtant que Calvin, fugitif, ait pu l'accomplir en trois semaines ; une grande difficulté subsiste : de quel droit donnerons-nous un démenti à Th. de Bèze qui affirme qu'en Italie, Calvin se faisait appeler, non pas Bouchefort, mais d'Eppeville ou Despeville <sup>3</sup> ? Nous avons encore des lettres de lui signées de ce nom, et nous n'en avons aucune où il prenne celui de Bouchefort. Mais c'est justement là ce qui fournit une preuve à M. Fontana : les noms de guerre, dit-il <sup>4</sup>, sont faits pour qu'on en change souvent. A d'autres ; nous avons des lettres de Calvin signées d'Eppeville presque pour chaque année entre 1538 et 1563 ; pourquoi n'aurait-il pas adopté ce pseudonyme dès 1536 ? Si Th. de Bèze nous dit qu'il l'a fait, il faut l'en croire sans hésiter.

Enfin, M. Fontana lui-même, avec cette sincérité que nous avons déjà reconnue, nous fournit la preuve que Bouchefort devait être le nom d'un autre personnage parfaitement réel. La duchesse Renée semble avoir été souvent en relations avec des Bouchefort. En 1543, un personnage de ce nom sert d'intermédiaire à une réconciliation entre Hercule II et son fils Alphonse, qui rapporte le fait à sa mère ; en 1570, Renée, veuve et rentrée en France, a auprès d'elle, dans sa petite cour de Montargis, une demoiselle Esther Bouchefort et un panetier nommé Jean de Bouchefort, exactement comme le cleric de Tournay emprisonné en 1536 à Ferrare <sup>5</sup>. Est-ce par un pur hasard que Calvin aurait pris à cette époque le nom d'un futur serviteur de Renée ? On ne saurait l'admettre. Il aurait donc voulu se faire passer pour quelqu'un de réel qu'il n'était pas. M. Fontana n'hésite pas à lui attribuer ce trait, ce qui ne nous étonne pas

<sup>1</sup> A. Lefranc, *Jeunesse de Calvin*, pag. 206.

<sup>2</sup> Ouvr. cité, pag. 330.

<sup>3</sup> Ce surnom avait pour origine le premier bénéfice possédé par Calvin, lequel était situé à Eppeville. Lefranc, ouvr. cité, p.10.

<sup>4</sup> Ouvr. cité, pag. 405.

<sup>5</sup> Fontana, ouvr. cité, pag. 405-408.

beaucoup. Mais nous avons plus de scrupule. Il y a une différence notable entre celui qui se cache sous un simple pseudonyme et celui qui usurpe le nom d'une personne véritable. Il nous faudrait des preuves pour charger Calvin de cette tromperie, dont le but d'ailleurs nous échappe. Qui nous assure qu'un Bouchefort ne pouvait pas devenir suspect d'hérésie ? Il est plus que probable que celui qui vivait à Montargis en 1570 était un bon huguenot.

Nous repoussons donc les suppositions assez fantastiques de M. Fontana, et nous concluons des documents qu'il a publiés, de ce qu'ils contiennent et de ce qu'ils ne contiennent pas :

1<sup>o</sup> Quant à Clément Marot, qu'il fut dénoncé le 30 avril 1536, arrêté presque aussitôt, et qu'on le fit évader avant le 10 mai.

2<sup>o</sup> Quant à Calvin, qu'il ne fut ni dénoncé ni arrêté, mais que, grâce sans doute aux bons soins de Renée, il s'éloigna en temps utile d'un pays aussi dangereux pour les protestants.

3<sup>o</sup> Sur le mystérieux Bouchefort, nos conclusions sont moins assurées. Prisonnier le 10 mai, il peut, à la rigueur, avoir été libéré comme Marot, et cela avant le 26 mai. Cependant, il resterait étrange que nous n'eussions aucun témoignage direct relatif, soit à son arrestation, soit à sa libération. Cette circonstance nous suggère une hypothèse beaucoup moins audacieuse que celles de M. Fontana. Nous serions tenté de croire que Jehan de Bouchefort, au lieu d'être un pseudonyme de Jehan Calvin, est le vrai nom, le nom complet de celui que nous connaissions déjà comme Léon Jehannet. Ainsi s'expliquerait de la façon la plus simple le silence de tous les documents sur le commencement et la fin de sa détention ; ainsi s'expliquerait aussi le fait qu'il est seul mentionné dans le bref du 10 mai, et que, le 26 mai, il ne se trouve à Ferrare qu'un seul prisonnier pour cause d'hérésie. Cependant, nous n'avons pas de preuve proprement dite à faire valoir en faveur de cette identification de Jehannet avec Bouchefort ; c'est une simple conjecture, que pourront vérifier, s'ils la jugent digne d'attention, les savants auxquels les sources manuscrites sont accessibles.

---